

NOUVELLES DE SAINT-VÉРАН, NOTRE COMMUNE

# LE CHANT DU COQ

PUBLICATION GRATUITE

Automne - Hiver 2024/2025 - N° 22

## LA STATION DE SKI

### LE PRESBYTÈRE

### LA NOUVELLE SIGNALETIQUE



Stations villages  
des Alpes du Sud

# Sommaire

Édito du Maire	3
La station de ski	4
Le presbytère	4
La nouvelle signalétique	5
Le PLU, PVAP et site classé	5
Les déchets	5
Le service technique	5
Les réunions publiques	6
La rentrée scolaire	6
Le coin des associations	6
Pierre Marrou	7
L'état civil	7
Le saviez-vous ?	7

**LE CHANT DU COQ est une publication de la mairie de Saint-Véran**

1 place de l'Église 05350 Saint-Véran  
Téléphone : 04 92 45 83 91

Mail : [secretariat@mairie-saintveran.fr](mailto:secretariat@mairie-saintveran.fr)  
Responsable de la publication :

Mathieu Antoine, maire de Saint-Véran

Photographies : Fabrice Amoros - Mathieu Antoine  
Laurent Chaix - X

Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées écologiquement (label PEFC).



## Recensement des personnes vulnérables

Le recensement des personnes vulnérables est essentiel pour garantir une intervention rapide, efficace et ciblée en cas de déclenchement d'un plan d'urgence (grand froid, inondation, crise sanitaire, etc.).

Les événements exceptionnels, qu'ils soient climatiques (grand froid, inondation, incendie) ou sanitaires (comme la pandémie de Covid-19), peuvent représenter un danger particulier pour les personnes les plus fragiles : personnes âgées, en situation de handicap ou isolées.

### Pourquoi ce recensement est-il important ?

Il permet d'identifier les habitants potentiellement concernés par une prise en charge prioritaire en cas de sinistre. Ces personnes bénéficient alors d'une attention particulière (veille, information, conseils, suivi) pour mieux les protéger.

Le registre nominatif communal recense les personnes en situation de vulnérabilité liée à leur âge, leur handicap ou leur isolement. Ce dispositif est inscrit dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et est géré par la mairie de manière confidentielle.

### Comment s'inscrire ?

L'inscription au registre des personnes vulnérables est volontaire et facultative.

Pour vous faire recenser, il suffit de vous présenter en mairie pour remplir un formulaire.

Si vous n'êtes pas directement concerné(e), mais connaissez une personne qui pourrait l'être, n'hésitez pas à lui faire part de ce dispositif.

# Édito du Maire



Ce Chant du Coq est l'occasion de faire un bilan de la saison écoulée, où l'activité touristique s'est maintenue avec une bonne fréquentation, notamment en août, ainsi que sur les ailes de saison (septembre et octobre).

Cependant, l'arrivée de la nouvelle saison de ski suscite des inquiétudes quant au fonctionnement des stations du Queyras. La flambée des prix de l'énergie menace l'existence même de nos installations. Les contributions des communes en 2025 et 2026 s'annoncent exceptionnelles, ce qui mettra nos finances en difficulté. Une réunion publique s'est tenue le 26 novembre, durant laquelle cette problématique a été largement abordée.

Vous l'avez constaté, les travaux du presbytère ont débuté avec une première tranche de démolition cet automne. Ce projet majeur s'inscrit dans un ensemble d'aménagements qui devrait, à terme, revitaliser le centre du village. Toutefois, les subventions sont plus difficiles à obtenir notamment de la part de la Région, qui cible ses financements sur les prochains Jeux olympiques, laissant les petites communes sur la touche, comme je le craignais.

Cette année est marquée par la disparition de Pierre Marrou, ancien maire de 1983 à 1995 dont nous saluons la mémoire.

La nouvelle année qui s'annonce reste empreinte d'incertitudes, mais notre cap et nos ambitions ne doivent pas être altérés.

Avec le conseil municipal et le personnel de la mairie, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2025 pleine de bonheur.

Bien à vous,  
Mathieu Antoine

## LA STATION DE SKI



### et les finances de la commune

Si nos finances communales restent saines avec un excédent confortable à la fin de l'exercice 2023, les difficultés rencontrées par les stations du Queyras nous obligent à réagir rapidement. Le petit matelas financier constitué fondra trop vite, et la seule contribution des communes pourrait compromettre les opérations en cours ou celles prévues.

Si les projections se confirment, la régie des stations du Queyras affichera un déficit d'environ 1,5 million d'euros, principalement dû à l'augmentation des coûts énergétiques. Pour la station de Molines / Saint-Véran, selon la clé de répartition des quatre stations, la part à couvrir atteindra 400 000 euros. Si aucune aide n'est apportée par le Département, la Région, ou un effort du fournisseur d'énergie, ce montant se traduira par une charge de 200 000 euros pour notre budget.

Cette situation inédite doit nous interroger sur les limites que nous devons nous fixer pour sauver nos stations. Si cette crise reste conjoncturelle, nous serons rapidement confrontés à des besoins de renouvellement d'équipements dans les années à venir, sans compter les aléas liés à l'enneigement.

En tout état de cause, si la commune n'actionne pas les différents leviers pour accroître ses recettes, nous ne pourrions plus mener à bien les autres actions communales.

Le premier levier, connu de toutes les communes, est l'impôt. Bien que notre niveau actuel soit déjà élevé, cette option ne peut être écartée. À titre d'exemple, une hausse de 10 % de la taxe foncière sur le bâti permettrait de générer 35 000 euros supplémentaires.

Nous avons également la chance de disposer de deux postes de revenus que nous pouvons faire évoluer :

- Les parkings : actuellement, ces recettes s'élèvent à 70 000 euros. Un ajustement des tarifs ainsi qu'une automatisation avec des horodateurs permettraient de porter ce montant à 185 000 euros, pour un investissement d'environ 45 000 euros.

- L'Observatoire et la Maison du Soleil : la reprise en régie de l'Observatoire et une gestion améliorée de la Maison du Soleil ont déjà permis de générer 45 000 euros de recettes supplémentaires. Une augmentation des nuitées à l'Observatoire, de 95 euros à 125 euros, pourrait procurer un excédent additionnel de 45 000 euros.

Ces hypothèses ont été présentées lors de la réunion publique du 26 novembre. Ce ne sont que des pistes à travailler, et la commission finances pourra être élargie aux habitants qui le souhaitent.

Nous ne pouvons attendre sans réagir, et nous devons, même si nous ne le souhaitons pas, imaginer un avenir sans station de ski.

## LE PRESBYTÈRE

Les travaux ont commencé cet automne avec une première phase de démolition et la création des ouvertures.



La deuxième phase devrait reprendre au printemps, incluant la rénovation de la toiture et les aménagements intérieurs.

Ce dossier, exigeant financièrement pour la commune, a bénéficié d'un soutien précieux grâce à sa sélection par la mission Bern. Une collecte de dons est ouverte par la Fondation du Patrimoine. Votre contribution est sollicitée afin que ce projet puisse être mené à son terme.

Site de la  
**Mission Patrimoine**  
portée par Stéphane Bern

La Mission Patrimoine a pour objectif de recenser des monuments en péril et d'identifier des pistes de financement innovantes pour les sauvegarder.

**Aidez-nous à restaurer l'ancien presbytère de Saint-Véran !**

## LA NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

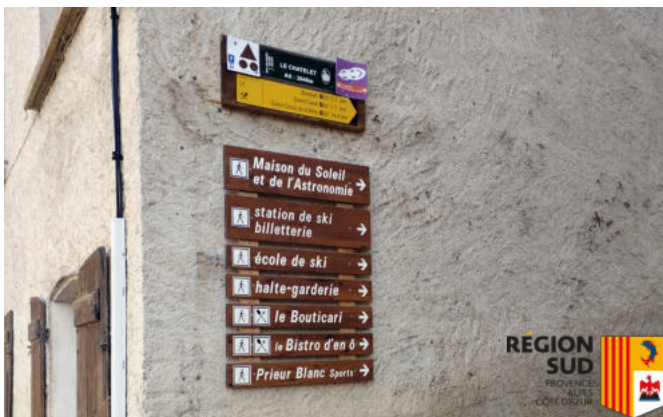
La nouvelle signalétique d'information locale est en cours d'installation dans le Queyras. Elle comprend une signalétique routière et une signalétique piétonne.

À Saint-Véran, le plan de jalonnement reste relativement limité mais suffisant pour permettre aux promeneurs de s'orienter facilement. La commune avait d'ailleurs pris l'initiative, en amont, de déployer des panneaux d'information locale (RIS) sur les parkings, ainsi qu'à la Chalpe et au pont du Moulin.

Ces nouveaux ensembles, plus discrets, remplacent avantageusement les patchworks de panneaux disgracieux. Une fois leur installation achevée, la mairie sollicitera le retrait des préenseignes non conformes.



L'ancienne signalétique



La nouvelle signalétique piétonne



La nouvelle signalétique routière

Il est rappelé que seules les enseignes situées sur le lieu d'exploitation sont autorisées, à condition de respecter les règles de l'AVAP. Ces installations doivent également faire l'objet d'une déclaration préalable.

## LE PLU, PVAP ET SITE CLASSÉ

La fin de l'année marque la conclusion des documents d'urbanisme : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Lancé en 2017, le PLU a été modifié à la suite des élections municipales de 2020. Cette révision a également été l'occasion d'adapter l'AVAP pour assurer une cohérence entre ces deux documents.

Les nouvelles lois nous ont amené à une sobriété foncière importante et à un regard en finesse des zones à développer.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 novembre au 4 décembre 2024. L'approbation définitive de ces documents est attendue pour le premier trimestre 2025.

En ce qui concerne le site classé, il revient désormais au ministre de signer le décret, probablement au cours de l'année 2025.

## LES DÉCHETS

### Pourquoi passer à la tarification à la consommation ?

Le coût des déchets non recyclables (transport, enfouissement et taxes) a augmenté de près de 70%. L'objectif de la nouvelle tarification est d'encourager le tri, le compostage, et de réduire la production de déchets non recyclables afin de préserver l'environnement tout en maîtrisant les coûts de gestion. Bien que l'utilisation de la carte déchets puisse sembler contraignante et nécessiter une période d'adaptation, il est crucial de s'y conformer pour éviter des augmentations importantes des redevances à venir.

La tarification basée sur le nombre d'ouvertures sera mise en place à partir de 2026.

Par ailleurs, les points d'apport volontaires (moloks) situés à l'office du tourisme et au Villard ne respectent plus les réglementations en vigueur et seront supprimés au printemps 2025. En collaboration avec la communauté de communes, nous travaillons à identifier des emplacements de remplacement.

## LE SERVICE TECHNIQUE

Nous souhaitons la bienvenue à Marc Daubech et Franck Sibille, qui composent la nouvelle équipe technique de la commune.

Marc occupe un poste à temps plein, tandis que Franck travaille à mi-temps.



**Bon courage à eux pour cette nouvelle mission !**

## LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Chaque année, au moins deux réunions d'information municipale sont organisées.

- Une réunion en été : elle permet de s'adresser aux résidents secondaires. Cette année, la rencontre s'est déroulée en extérieur sous le format original d'une « randonnée d'informations municipales ». Une dizaine de participants ont répondu à l'appel, et ce format convivial mérite d'être reconduit.



- Une réunion en automne : cette année, elle s'est tenue le 26 novembre avec un focus particulier sur l'avenir de nos stations de ski.

Pour rester informé en temps réel, pensez à télécharger **illiwap**, une application gratuite disponible sur votre téléphone.

## LA RENTRÉE SCOLAIRE

L'école de Saint-Véran accueille pour l'année scolaire 2024/2025, 12 élèves en classe élémentaire.

Elle est rattachée à l'école de Molines-en-Queyras, qui scolarise les élèves de maternelle et de CP, avec un effectif de 10 enfants.



## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### Festi' Saint-Véran :

Cette année encore, Festi' Saint-Véran a cherché à offrir aux villageois et aux vacanciers des moments de détente, de partage, de découverte. Musique, fête des traditions, ouverture des chapelles l'été, apéros, vins chauds, conférences, participation à des manifestations ayant un rayonnement national : les Marmottes (janvier), le festival Rencontres en Ciel Pur (début juillet), le Trail des Étoiles (août) ont ponctué l'année.

Aussi, pour la première fois, toute une journée de danse fin juillet ! Des animations pendant la journée, suivies d'un bal folk, et quel bal !

Cinéma : deux réalisateurs sont venus présenter leur travail l'hiver dernier, et cet automne a lieu le quatrième festival « Ciné Saint-Véran » les 6, 7 et 8 décembre. Ce bel événement ne pourrait se tenir dans sa forme actuelle sans Bienvenue là-haut et l'hôtel l'Alta Peyra !

Parmi nos projets, nous souhaitons accroître le nombre de manifestations hors saison afin que les Saint-Vérannais puissent eux aussi en bénéficier.

Mais toutes ces manifestations si joyeuses et sympathiques ne peuvent avoir lieu sans bénévoles. Leurs idées, leur énergie, leur disponibilité nous sont indispensables. Aussi soyez nombreux à nous rejoindre et nous soutenir, quelle qu'en soit la forme !

En vous souhaitant de très belles fêtes de fin d'année et en espérant vous voir nombreux lors de notre Assemblée Générale le dimanche 5 janvier 2025 à 14h à la salle polyvalente.

Contact : [festi@saintveran.com](mailto:festi@saintveran.com) - 06 85 61 95 93

### Patapi Patapain :

L'Association Patapi Patapain, créée en juin 2022, a pour vocation de dynamiser la vie locale grâce à des fournées de pain régulières. Une cuisson de pains est ainsi organisée au four banal chaque premier week-end du mois. Cette initiative contribue à renforcer les liens sociaux entre les habitants, notamment en dehors des périodes de vacances, en offrant des moments d'échange à celles et ceux qui viennent acheter leur pain.

Le samedi 5 octobre, l'association a invité les habitants du village à partager d'excellentes lasagnes et focaccias, cuites au four banal. Ce moment chaleureux a réuni les participants autour d'un bon repas, sous un soleil radieux.



## PIERRE MARROU

15/02/1933 - 20/06/2024



Pierre Marrou a exercé les métiers de douanier, puis d'ébéniste et de moniteur de ski (fondateur de l'ESF de Saint-Véran).

Il fut maire de 1983 à 1995, pendant ces deux mandats, il fut à l'initiative de la modernisation du réseau d'eau potable avec la création du captage de Clot des Granges, ainsi que de la construction du bâtiment agricole « La Bergerie », qui fut transformé quelques années plus tard en logements. Il est également à l'origine de la construction du télésiège du Grand Serre.

Il tenta de donner un essor à la station de ski en proposant une UTN (Unité Touristique Nouvelle) avec un projet de télésiège et la création d'une zone de logements accolée au village (non réalisé).

Par ailleurs, un projet d'usine d'embouteillage d'eau a été envisagé sous son mandat, bien qu'il n'ait pas abouti.

Son mandat a vu l'élaboration du premier document de prescriptions architecturales, la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), en 1989. Ce document a ensuite été transformé en AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) en 2015, puis en PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) en 2025.

On garde le souvenir d'un personnage au caractère entier et tenace.



## L'ÉTAT CIVIL

### Naissance :

- Louise **Gleize** le 28 octobre 2024.

### Mariage

- Emilie **Laurent** et Gaël **Sibille** le 29 juin 2024.

### Décès

- Marguerite **Isnel** (épouse **Eyméoud**) le 25 août 2024.
- Gabriel **Berge** le 2 octobre 2024.
- Marguerite **Prieur** (épouse **Blanc**) le 21 octobre 2024.
- Hélène **Lannes** (épouse **Magaud**) le 31 octobre 2024.
- Jacques **Missimilly** le 8 décembre 2024.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le traitement des déchets a heureusement beaucoup évolué au fil des décennies.

Jusqu'au début des années 1980, les ordures étaient simplement stockées, puis brûlées à l'air libre à Sainte-Luce.



Par la suite, un incinérateur a été construit à Ville-Vieille, sur la route d'Aiguilles. Cependant, les évolutions des réglementations environnementales ont rapidement conduit à sa mise hors service.

Aujourd'hui, la gestion des déchets relève de la compétence communautaire. L'objectif principal est de réduire le volume des déchets non valorisables en encourageant activement le tri et la valorisation.

FONDATION



DU  
PATRIMOINE



Je donne !

Pour la  
restauration de

# l'ancien presbytère de Saint-Véran

Hautes-Alpes



Pour faire un don :

[www.fondation-patrimoine.org/100496](http://www.fondation-patrimoine.org/100496)

en flashant le QR

Ou à l'aide du **bulletin de don**  
disponible en mairie

*ce compta sur tous*

*Mathieu Antoine*

  
MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

MISSION  
STEPHANE  
BERN

Collecte  
patrimoine  
religieux

75%  
de réduction  
d'impôt

GRUPE  
FDJ

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr)